
Gestionnaire en économie familiale

A

Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage

du 20 mai 1999

B

Programme d'enseignement professionnel

du 20 mai 1999

Entrée en vigueur

1^{er} janvier 2000 (Les dispositions concernant les examens n'entreront en vigueur que le 1^{er} janvier 2003)

Le texte de ce règlement et de ce programme d'enseignement n'est pas publié dans la Feuille fédérale. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'EDMZ, 3003 Berne.

19 octobre 1999

Chancellerie fédérale